

# LES OUTILS POUVANT VOUS AIDER...

## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 12 juin 2017

NOM DE L'ÉCOLE	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	193 (30 septembre 2016)		Christine Fortier
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
DATE : Juin 2017	99	94	Joël Moreau, TES

**OBJECTIF :** Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux nouvelles obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

**NOTRE SITUATION :** Basée sur les résultats du QES de mars 2015 (à refaire aux 2-3 ans minimum) et la collecte de données annuelle

### NOS FORCES :

- Les relations entre les élèves et les intervenants
- Le climat de justice
- Le climat éducatif
- Le climat d'appartenance
- L'efficacité des interventions sur le climat de sécurité
- Le climat de sécurité des membres du personnel
- La clarté et l'application des règles
- La gestion des comportements
- La collaboration entre l'école et la famille
- *Diminution annuelle des gestes de violence dans la cour*

### NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Poursuivre la diminution des insultes entre les élèves (12-13 38% → 14-15 : 30% → Source : QES);
- Augmenter la participation des élèves à la vie scolaire;
- Augmenter la politesse entre les élèves(QES);
- Poursuivre l'augmentation du climat de sécurité (QES);
- Diffuser au nouveau personnel les outils d'application des règles de vie et le protocole en situation de crise (plus d'une fois par année);
- Poursuivre le plan de surveillance stratégique;
- Augmenter le temps d'enseignement par la diminution des dérangements en classe (retards d'élèves, déranger volontairement en classe, devoirs non faits...)
- Diminuer le nombre de contraventions pour violence dans la classe par le renforcement de mesures préventives et l'enseignement des comportements sociaux adéquats.

## Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

**École** : Dominique-Savio

**Orientation** : Développer chez nos élèves les comportements nécessaires au maintien d'un cadre sécuritaire, harmonieux et non violent

**Objectifs** : Poursuivre l'augmentation du climat de sécurité (perceptions négatives en 2014-2015 QES : 20% diminution de 9%)

Indicateurs et cibles	Moyens	Ressources			Suivi	Évaluation															
		humaines	matérielles	financières																	
<p>Indicateur principal :</p> <p><i>Annuellement, faire le portrait des manifestations (voir annexe)</i></p> <p>Cible :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Situation de départ : Année 2014-2015</td> <td style="width: 50%;">Cible : Printemps 2018</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>20% perceptions négatives</b> à l'item climat de sécurité</td> <td style="text-align: center;"><b>Diminution à 15 % des perceptions négatives</b></td> </tr> </table> <p>Autres indicateurs :</p> <p>En cours d'année : <i>Le nombre de médiations sur la cour de récréation et les manquements majeurs (contraventions et rapports sommaires)</i></p> <p>En fin d'année : <i>Le nombre de contraventions, médiations réalisées et de signalements retenus pour violence ou intimidation</i></p> <p>Passation du QES (item climat de sécurité)</p> <p><b>Cueillettes des données</b> Consignation de toutes les contraventions et les rapports sommaires de violence ou intimidation</p> <p>Passation du QES ou autre outil de cueillette de données (décembre 2017)</p>	Situation de départ : Année 2014-2015	Cible : Printemps 2018	<b>20% perceptions négatives</b> à l'item climat de sécurité	<b>Diminution à 15 % des perceptions négatives</b>	<p><b>Mesures universelles :</b></p> <p>Voir moyens de prévention page suivante</p> <p><b>Interventions ciblées :</b></p> <p>Rencontre individuelle pour tous les élèves ayant des 3 manquements mineurs de respect.</p> <p>Ateliers en sous-groupe (gestion de la colère, ateliers d'estime de soi, feuille de route, fiche descriptive des comportements adaptés, etc.).</p> <p>Réparation exigée pour tout geste de violence ou intimidation.</p> <p>Arrêt d'agir et/ou suspension interne</p> <p>Plan d'intervention possible avec les parents</p> <p>Information aux parents</p> <p><b>Interventions dirigées</b></p> <p>Mise en place d'un système de soutien particulier pour les récidivistes.</p> <p>Plan d'intervention nécessaire avec les parents</p> <p>Suivi individuel de l'agresseur et de la victime sur quelques semaines suite à une situation d'intimidation.</p> <p>Suspension interne ou externe</p> <p>Implication des parents</p>	<p><b>Mesures universelles :</b></p> <p>Enseignants TES Direction Comité cour d'école et brigade Policrière préventionniste</p> <p><b>Interventions ciblées</b></p> <p>Direction TES Enseignants Parents</p> <p><b>Interventions dirigées</b></p> <p>Direction TES Psychologue Enseignants Parents CSSS Autres selon les besoins</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33.33%;"></td> <td style="width: 33.33%;"></td> <td style="width: 33.33%;"></td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				X	X	X	X	X		X			<p><i>Le suivi est assuré par le coordonnateur et la direction d'école</i></p> <p><i>Analyse des données</i> <i>Décembre 2017</i></p>	<p>L'évaluation sera faite à partir du portrait des manifestations</p>
Situation de départ : Année 2014-2015	Cible : Printemps 2018																				
<b>20% perceptions négatives</b> à l'item climat de sécurité	<b>Diminution à 15 % des perceptions négatives</b>																				
X	X	X																			
X	X																				
X																					

## NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- Plan d'action au niveau de nos interventions en collaboration avec les services régionaux (Maryse Roberge) : Révision du code de vie de l'école en profondeur en lien avec nos valeurs et les besoins des élèves sous l'angle d'une école bienveillante.
- Ateliers Vers le pacifique ou autre ressources au niveau des habiletés sociales de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année (Fluppy au préscolaire)
- Activités de sensibilisation contre l'intimidation dans les classes par la TES et/ou la direction
- Activité collective annuelle pour prévenir l'intimidation (personnel) et faire la promotion des comportements pacifiques (élèves)
- Formation d'élèves médiateurs dans la cour et de brigadiers scolaires dans l'école et aux entrées
- Mise en place du projet « Ma cour, un monde de plaisir »
- Ateliers ciblés selon les besoins (gestion des émotions, de la colère, de l'anxiété...)
- Mise en place d'une gestion éducative en classe suite au cercle de lecture professionnelle : Vers une gestion éducative de la classe

## VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Capsules d'information dans l'*Information aux parents*
- Suivi rigoureux avec les parents pour les élèves victimes, les témoins et les intimidateurs (aide-mémoires disponibles)
- Invitation des parents aux plans d'intervention des élèves
- Invitation des parents à aller consulter le site Internet <http://moijagis.com> élaboré par le MEESR. Ce site très intéressant, il leur propose des pistes d'intervention si leur enfant est victime d'intimidation, s'il est témoin ou s'il est intimidateur.

**De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence (voir site web de l'école [www.cscapitale-ecole-dominique-savio.ca](http://www.cscapitale-ecole-dominique-savio.ca)).**

### Dans le protocole, nous retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être entreprises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents

**Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Enfin, si un élève majeur ou un parent n'est pas satisfait de la manière dont la situation a été traitée.**